



Dossier d'inscription
Première générale et technologique
2026 - 2027

Photo

Nom :

Prénom (s) :

Élèves sélectionnés sur dossier :

☐ Avez-vous déposé une demande d'admission en :

☐ Section sportive football

☐ Section sportive multi-activités

☐ ESABAC (uniquement pour la voie générale)

Langues vivantes A :

☐ Anglais

☐ Italien (pour la section ESABAC uniquement)

Langues vivantes B :

☐ Italien

☐ Espagnol

☐ Allemand

☐ Anglais (pour la section ESABAC uniquement)

Première générale

Conformément aux résultats de la procédure d'orientation de fin de seconde, je demande l'inscription de mon enfant en classe de première générale (sous réserve de la décision du conseil de classe du 3^{ème} trimestre).

3 enseignements de spécialité au choix :

Attention, pas de changement de filière ou de spécialités possible après la rentrée

☐ Arts plastiques

☐ Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

☐ Humanité, littérature et philosophie

☐ Langues, littérature et cultures étrangères – Anglais

☐ Physique - chimie

☐ Sciences de la vie et de la terre

☐ Mathématiques

☐ Sciences de l'ingénieur

☐ Numérique et Sciences Informatiques

☐ Sciences économiques et sociales

Enseignement optionnel déjà suivi en classe de 2^{nde} (selon les places disponibles) - un seul choix possible
(incompatibilité pour les sections football, multi-activités et ESABAC)

☐ LVC Espagnol

☐ Arts plastiques

☐ Histoire des arts

☐ Latin (cumulable avec 1 enseignement optionnel général)

☐ Théâtre

Attention : toute demande d'option doit être accompagnée d'un courrier signé par le responsable légal et joint à ce dossier (voir explication au dos)

Première technologique

Conformément aux résultats de la procédure d'orientation de fin de seconde, je demande l'inscription de mon enfant en classe de première technologique.

☐ STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion)

☐ STI2D (Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable)

Enseignement optionnel déjà suivi en classe de 2^{nde} (selon les places disponibles) - un seul choix possible
(incompatibilité pour la section football)

☐ Théâtre

☐ Arts plastiques

☐ Histoire des arts

☐ LVC Espagnol

Attention : toute demande d'option doit être accompagnée d'un courrier signé par le responsable légal et joint à ce dossier (voir explication au dos)

Fiche de renseignements

Élève :

Nom :
Prénom (s)
Téléphone :
Mail :
Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin
Nationalité :
Né(e) le :
Commune de naissance :
Département de naissance :
Pays de naissance :

N° de sécurité sociale de l'élève s'il est âgé de plus de 16 ans ou du représentant légal:

Classe suivie en 2025/2026 :

Nom et adresse de l'établissement en 2025/2026 :

Qualité demandée en 2026/2027 :

☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Interne*
(*) les demandes d'internat seront étudiées lors d'une commission

Responsable 1 :

☐ Paie les frais de scolarité ☐ Perçoit les aides

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (précisez) :

☐ Responsable légal ☐ Personne en charge de l'élève

Nom de famille (jeune fille) :

Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone domicile : Téléphone mobile :

Téléphone travail :

E-mail :

Profession :

A contacter en priorité : ☐ oui ☐ non

Responsable 2 :

☐ Paie les frais de scolarité ☐ Perçoit les aides

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (précisez) :

☐ Responsable légal ☐ Personne en charge de l'élève

Nom de famille (jeune fille) :

Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone domicile : Téléphone mobile :

Téléphone travail :

E-mail :

Profession :

A contacter en priorité : ☐ oui ☐ non

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation**. Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales. **De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.**

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous ☐

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : __ / __ / __ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : __ Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si **vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé** (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). **L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche**

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme ☐ M. ☐

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : __ / __ / __ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : __ Commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, **par ex. nom d'époux /épouse**
(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil (4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : __ / __ / __

Signature :

Liste des documents

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés

- ☐ Fiche d'urgence ☐ Fiche de santé avec une photo
- ☐ Copie des pages de vaccination (carnet de santé)
- ☐ Inscription demi-pension ou internat
- ☐ Demande d'internat 2026-2027
- ☐ Facultatif : adhésion à la Maison du lycéen
- ☐ Copie de la pièce d'identité de l'élève en cours de validité recto-verso
- ☐ Copie du livret de famille parents + élève
- ☐ Le cas échéant, copie du jugement de divorce

Choisir une option - inscription en première

Vous entrez en première et vous souhaitez continuer une option ou en commencer une ? C'est une très bonne idée ! Une option permet d'acquérir des savoirs et compétences complémentaires, apporte une ouverture d'esprit, culturelle et vous aide dans vos choix d'orientation.

Mais une option vous engage aussi. Ce sont des cours, donc des heures de présence, de travail supplémentaire et cela impose parfois des contraintes (sorties le soir, commencer plus tôt ou finir plus tard que ses camarades). **Choisir une option, c'est s'engager pour une année scolaire.**

Si vous souhaitez continuer une option commencée en seconde : il vous suffit de cocher la case correspondant à cette option sur le dossier d'inscription

Si vous souhaitez commencer une option en classe de première : nous vous demandons de remettre un courrier justifiant de votre volonté à l'intérieur de votre dossier d'inscription.

Retour des dossiers d'inscription	
Première GT	Le mercredi 1 ^{er} juillet et le jeudi 02 juillet 2026 De 08h00 à 18h00

Calendrier de la rentrée 2026 – mardi 01 septembre 2026	
Installation à l'internat	De 11h00 à 12h00
Rentrée - accueil dans les classes par l'équipe pédagogique et éducative	De 13h00 à 14h00
Cours selon l'emploi du temps	A partir de 14h00

J'autorise le lycée à photographier mon enfant pour son dossier scolaire et administratif.
L'inscription au lycée vaut acceptation du règlement intérieur.

Fait à, le

Signature de l'élève

Signature des parents ou responsables légaux

RNE établissement : **0740017S**Année scolaire **2026-2027****Fiche d'urgence**

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire

Identité de l'élève

Nom : _____
Prénoms : _____
Numéro national : _____ Sexe (M ou F) : _____
Né(e) le : _____ à _____
Nationalité : _____

Scolarité de l'année en cours

MEF : _____ Division : _____
Régime : _____ Date entrée : _____

Scolarité de l'année précédente

MEF : _____
Etablissement : _____
Commune : _____
Date de fin de scolarité dans l'établissement : _____

Représentant légal

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (O ou N) : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Commune : _____
Pays : _____
☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Représentant légal

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (O ou N) : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Commune : _____
Pays : _____
☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Personne à contacter

Nom : _____
Prénom : _____
☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Autres renseignements

N° et adresse du centre de sécurité sociale : _____

N° et adresse de l'assurance scolaire : _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou, pour les élèves internes, selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Informations complémentaires

Date du dernier rappel antitétanique : _____
Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) : _____ (poursuivre au verso si besoin)
NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant : _____

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

L'élève présente-t-il des difficultés de santé : OUI : ☐ NON : ☐

ASTHME ☐ DIABETE ☐ EPILEPSIE ☐

ALLERGIE ☐ : précisez :
AUTRES ☐ : précisez :

L'élève suit-il un traitement ? OUI : ☐ NON : ☐
Si OUI, lequel :

L'élève a-t-il un suivi psychologique ?
OUI : ☐ NON : ☐

L'élève a-t-il un plan personnalisé à la scolarisation dans le cadre de la MDPH ?
OUI : ☐ NON : ☐

L'élève est-il accompagné par une AESH ?
OUI : ☐ NON : ☐

L'élève a-t-il un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) pour des difficultés dans ses apprentissages ?
OUI : ☐ NON : ☐

Dans l'intérêt de l'élève avez-vous d'autres éléments à nous signaler ?
.....

PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ : P.A.I.

Un protocole d'accueil individualisé (P.A.I.) permet à l'équipe éducative d'administrer sur le temps scolaire, un traitement aux élèves atteints de maladies chroniques ou des précautions particulières en cas de problème de santé.

En l'absence de ce protocole, aucun médicament ne sera administré.

Il appartient aux familles des élèves concernés de faire la demande pour qu'il soit établi ou renouvelé pour l'année scolaire.

Désirez-vous établir un P.A.I : oui ☐ non ☐

Fournir lors de l'inscription une photocopie des vaccinations obligatoires (carnet de santé ou certificats).

Vous pouvez prendre contact dès la rentrée avec le service infirmier de l'établissement

Signatures :

Élève Parent 1 Parent 2 Tuteur

Fiche infirmerie
CONFIDENTIELLE

Photo
Obligatoire

Cette fiche peut nous être retournée sous pli cacheté

Année Scolaire : 2026 /2027 Classe.....

ÉLÈVE

Nom : Prénom : Sexe : F : ☐ M : ☐

Né(e) le : À : Sexe : F : ☐ M : ☐

Nationalité :

Adresse/ville:

Établissement précédent:

N° de sécurité sociale de l'élève

OBLIGATOIRE

Ce numéro se trouve sur l'attestation de droits à l'assurance maladie délivrée par la CPAM ; vous pouvez également l'obtenir en téléphonant au 3646.

RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ÉLÈVE

	Parent 1	Parent 2	Responsable ou tuteur
Nom			
Prénom			
Téléphone portable			
Téléphone travail			
Profession			

PROTOCOLE D'URGENCE (en application du règlement en vigueur)

En cas d'urgence, un avis médical sera demandé au centre 15 (SAMU) qui décidera de la prise en charge la plus adaptée pour le cas de l'élève. La famille est avertie dans les meilleurs délais. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que sous la responsabilité d'un représentant légal.
Dans tous les cas, les frais occasionnés seront à votre charge.

En cas d'absence des parents, autres personnes « majeures » autorisées à prendre en charge votre enfant :

Nom - Prénom	Parenté	Téléphone domicile	Téléphone portable

FICHE INTENDANCE

INSCRIPTION à la demi-pension ou à l'internat **Année scolaire 2026/2027**

Je, soussigné(e) M. Mme _____, responsable légal et financier, déclare inscrire l'élève

NOM : _____ **PRENOM :** _____

en classe de :

SECONDE ☐ MLDS ☐ FLE ☐ UPE2A ☐ PREMIERE ☐ TERMINALE ☐ BTS ☐

3 PREPA-METIERS ☐ 2^{nde} PRO ☐ 1^{ère} PRO ☐ TERMINALE PRO ☐ CAP1 ☐ CAP2 ☐

DEMI-PENSION ☐

INTERNAT ☐

Date :

Signature :

Coller votre RIB ci-dessous (pour tous les nouveaux élèves ou en cas de changement de RIB) :

Fonctionnement du service de restauration et d'hébergement **Année scolaire 2026/2027**

À lire attentivement et à conserver par la famille

A. PASS RÉGION

Ce Pass est valable pour toutes les années scolaires passées dans l'établissement.

Il est impératif de le commander pour la rentrée en indiquant l'adresse mail de l'élève et non celle du responsable légal.

<https://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr/106-pass-region.htm>

Le Pass Région est obligatoire, il permet :

- L'accès au lycée, à la restauration et à la réservation sur borne
- La distribution des manuels scolaires

1. Perte ou vol du PASS

À commander de nouveau sur le site de la Région ou sur l'application et à signaler immédiatement à l'intendance pour mise en opposition afin de gérer la situation dans l'attente de recevoir un nouveau Pass Région.

2. Oubli du PASS

Pour accéder au lycée, vous devrez respecter les ouvertures des surveillants dont les horaires sont affichés sur le portail.

Il est strictement interdit de prêter votre Pass Région.

B. DEMI-PENSION

1. Tarifs

Les tarifs sont fixés pour l'année civile par arrêté de la Région Auvergne Rhône-Alpes, sur proposition du lycée. Le prix d'un repas jusqu'au 31 décembre 2026 est fixé à 4.44€.

2. Modalités de paiement

Les repas sont obligatoirement achetés par 10 minimum.

- PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE via Pronote (onglet ARD GEC en ligne) - en utilisant vos identifiants Educonnect
- PAIEMENT PAR CHEQUE libellé à l'ordre de « l'agent comptable du Lycée Charles Poncet » et portant obligatoirement au verso le nom et le prénom de l'élève.
Les chèques devront être déposés dans la boîte aux lettres du service intendance 48 heures à l'avance.
- PAIEMENT EN ESPECES au service intendance, le matin uniquement du lundi au vendredi, selon les horaires indiqués à l'entrée de l'intendance.
Le versement des espèces doit également intervenir au moins 48 heures à l'avance.

3. Réservation du déjeuner

LA RESERVATION DES REPAS EST OBLIGATOIRE.

- Sur une borne de réservation au lycée, la réservation est possible au jour le jour avant 10h15 et depuis la veille 14h
- Sur Pronote onglet ARD-GEC en ligne, la réservation est possible sur une période de 15 jours jusqu'au jour du repas 10h15. Tout repas réservé en avance peut être annulé sur Pronote avant 10h15.

ATTENTION : Tout repas réservé est débité du compte de l'élève, qu'il soit consommé ou non.

4. Les oublis

En cas d'oubli de votre Pass Région et si le repas a été réservé en amont, vous avez la possibilité de passer à l'intendance chercher un ticket qui vous permettra de déjeuner.

En cas d'oubli de réservation, il est possible de déjeuner au restaurant scolaire après avoir acheté un badge jetable au prix de 6.50€ auprès du service intendance. En l'absence de réservation ou d'achat de badge jetable, il est impossible de déjeuner au restaurant scolaire.

5. Crédit insuffisant

Le crédit restant sur le compte de chaque élève est affiché sur l'écran du distributeur de plateaux à chaque passage.

En cas de crédit insuffisant, la carte doit être approvisionnée avant 10h, afin de pouvoir réserver et manger au restaurant scolaire.

6. Reliquat de crédit

Lorsqu'un élève reste dans l'établissement l'année suivante, le crédit de son compte sera utilisable à la rentrée suivante.

Lorsqu'un élève quitte l'établissement, le crédit de son compte peut être remboursé ou transféré sur le compte d'un autre élève.

Toute demande de remboursement devra être formulée expressément par écrit et accompagnée d'un RIB.

Le remboursement s'effectuera par virement administratif sur le compte du responsable financier de l'élève.

7. Horaires du service de restauration

Le restaurant scolaire est ouvert de 11h30 à 13h30.

8. Service intendance

Le service intendance est ouvert au public du lundi au jeudi de 7h30 à 13h et le vendredi de 7h30 à 12h.

Vous pouvez également contacter le service intendance au 04.50.89.36.20 ou par mail à l'adresse suivante : intendance.0740017S@ac-grenoble.fr ou sofia.fernandes@ac-grenoble.fr.

C. INTERNAT

Le forfait d'hébergement comprend le petit-déjeuner, le déjeuner, le dîner, et la nuitée du lundi midi au vendredi midi.

1. Les tarifs

Pour information, l'internat du 1^{er} trimestre 2026/2027 sera de 691.98 €. À titre indicatif, le prix de l'internat de l'année 2025/2026 était de 1711.23 €.

2. La facturation et les modalités de paiement

Les coûts de la pension sont calculés forfaitairement pour l'année. Ces frais sont répartis selon des périodes dites « trimestrielles » de durées inégales correspondant à la présence théorique des élèves dans l'établissement. Les décomptes trimestriels des frais de pension sont dus en totalité quel que soit le nombre de repas pris par l'élève chaque semaine.

La facture trimestrielle est transmise uniquement par mail au responsable financier.

- PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE SUR EDUCONNECT - ce mode de paiement est fortement conseillé, un paiement en plusieurs fois est possible.
- PAIEMENT EN ESPÈCES auprès du service intendance
- PAIEMENT PAR CHÈQUE, libellé à l'ordre de « l'agent comptable du Lycée Charles Poncet », remis au service intendance.

3. Paiement

Un délai de 30 jours est accordé pour acquitter le montant de la facture.

En cas de difficultés financières, les familles peuvent prendre contact avec l'assistante sociale de l'établissement pour l'octroi d'une aide éventuelle (tél : 04.50.89.36.20)

4. Remise d'ordre

Les remises d'ordre sur le forfait d'internat sont décidées par le conseil d'administration et s'appliquent uniquement pour les cas suivants :

- Sanction disciplinaire d'exclusion temporaire
- Voyage scolaire de plus de 8 jours
- Raison médicale sur présentation d'un certificat médical de plus de 10 jours
- Stage

5. Sortie de l'internat

La place d'internat est attribuée pour l'ensemble de l'année scolaire.

Toute sortie en cours d'année est impossible sauf décision du chef d'établissement pour raison exceptionnelle, elle interviendra alors à l'issue d'un trimestre.

Toute sortie de l'internat est définitive, c'est-à-dire qu'elle s'applique pendant toute la durée restante de la scolarité de l'élève au sein de l'établissement.

Demande d'internat 2026-2027 à remettre dans le dossier d'inscription

Toute demande d'internat sera examinée en commission pour une acceptation ou un refus. Une réponse par courrier et par mail vous sera envoyée la semaine du 6 au 10 juillet 2026. En cas d'absence de réponse de notre part, merci de prendre contact avec le service vie scolaire dès le 25 août 2026 soit par téléphone au 04 50 89 36 20 soit par email à : « vie-scolaire1.0740017S@ac-grenoble.fr ».

Renseignements ELEVE interne

Nom : Prénom :



de l'élève (obligatoire) :/...../...../...../.....

Classe suivie en 2026-2027 (merci de cocher la case correspondante):

- ☐ 1^{ère} année de CAP ☐ 2^{ème} année de CAP ☐ 2^{de} GT ☐ 2^{de} pro
☐ 1^{ère} GT ☐ 1^{ère} pro ☐ Terminal GT ☐ Terminal pro
☐ 1^{ère} année de BTS ☐ 2^{ème} année de BTS

Votre enfant fait partie de la **section Football ?** : ☐ OUI ☐ NON

	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
NOM Prénom	Nom : Prénom :	Nom : Prénom :
Votre ville de résidence		
Distance lycée-domicile en Km	KM	KM
 Domicile	/...../...../...../.....	/...../...../...../.....
 Portable	/...../...../...../.....	/...../...../...../.....

Motif(s) de la demande d'internat :

.....
.....
.....
.....

Veuillez tourner la page svp



Le service internat considère par défaut que tous les élèves internes sont présents pour chaque nuitée d'internat, du lundi au jeudi inclus. Dans le cas où certains élèves devaient s'absenter régulièrement une nuitée ou plus par semaine, il faut en informer PAR ECRIT le service vie scolaire sans délai par mail : vie-scolaire.10740017s@ac-grenoble.fr

Merci de préciser la ou les nuitées régulièrement absentes :

Afin de faciliter l'installation dans le dortoir, vous pouvez préciser le nom d'un élève interne avec qui vous souhaitez et/ou ne souhaitez pas être en chambre. **Aucune demande de regroupement à plusieurs élèves ne sera prise en compte. Les demandes pour être en binôme doivent être mutuelles. Au cas où elles ne le sont pas, la vie scolaire ne pourra pas tenir compte des demandes. Il est impossible de demander à être seul en chambre à l'internat**

Nom et prénom de l'élève (**un seul possible**) avec lequel une installation est souhaitée :

Nom et prénom de l'élève avec lequel une installation **n'est pas du tout** souhaitable :

RAPPELS IMPORTANTS	
1	Toute inscription à l'internat est valable pour l'année scolaire . Pour l'année suivante, la demande doit être renouvelée, lors de la réinscription au lycée. Toute démission de l'internat doit être motivée et formulée par écrit à l'intention du chef d'établissement qui donne ou non son accord.
2	<u>En cas de maladie</u> de votre enfant et en fonction de la situation, <u>il vous sera demandé de le récupérer, y compris la nuit.</u> Il est important que vous restiez joignable. A défaut et sans réponse de votre part, nous pourrions contacter les services d'urgence.
3	L'internat est fermé <u>pendant les vacances, les week-ends (les dimanches soirs inclus), les jours fériés et les veilles de jours fériés.</u>
4	Toute absence à l'internat doit être signalée le jour-même <u>avant 17h</u> au service internat par tél. : - au n° d'astreinte de l'internat : 07 88 70 23 64 - ou par mail à « vie-scolaire1.0740017S@ac-grenoble.fr » en précisant le nom et prénom de votre enfant ainsi que la durée de l'absence.
5	A l'internat, le nombre de places par chambre est variable. <u>Il est impossible de faire une demande pour être seul(e) en chambre.</u> A noter également qu'en cours d'année, plusieurs élèves peuvent s'inscrire à l'internat et arriver dans une chambrée déjà partiellement occupée. Enfin, au cas où les élèves d'une chambrée perturberaient le calme d'un dortoir, ils pourraient être déplacés dans d'autres dortoirs.
6	<u>Toute arrivée tardive, au-delà de 18h10, à l'internat ne peut être qu'exceptionnelle et n'est autorisée sans que le CPE de service en ait été informé au préalable le jour-même avant 17h par écrit</u> et par les responsables légaux de l'élève ou l'élève majeur lui-même. <u>Pour les étudiants uniquement</u> , toute sortie de l'internat doit être motivée par écrit au CPE de soirée, <u>avant 17h. Tout retour se fait à 21h25 au plus tard.</u> Les élèves internes ne sont pas autorisés à sortir du lycée le soir, même exceptionnellement avec l'accord de leurs responsables légaux. Seuls les élèves ayant une pratique sportive régulière et ayant fourni un formulaire dûment rempli (distribué en début d'année aux élèves demandeurs) précisant les jours (sans excéder 2 jours par semaine) et les horaires de sortie et de retour, sont autorisés à se rendre à leur pratique sportive. Tout retour à l'internat doit se faire à 21h25 au maximum, y compris pour les élèves qui ont une pratique sportive

Signature de l'élève ou de l'étudiant :

Signature des responsables 1 et 2 :



Année 2026-2027

Adhésion Maison Des Lycéens

Association de type Loi 1901 animée par des élèves et des personnels de lycée, **la MDL a pour objet d'encourager, favoriser, développer ou impulser des projets et des activités à caractère éducatif, citoyen, solidaire, culturel... à destination de nos élèves et étudiants.**

Sa démarche s'exerce en lien avec les élèves représentants au Conseil de Vie Lycéenne et au Conseil d'Administration de l'établissement et **son champ d'action s'étend à tout projet présenté par des élèves ou personnels du lycée.**

Le soutien de ces initiatives s'effectue tant sur l'aspect organisationnel que matériel par l'acquisition d'équipements ou leur entretien, ou encore l'aide au financement de projets éducatifs...

Au cours des années précédentes, la MDL a notamment contribué à la réalisation des projets suivants :

- Programme de sorties culturelles des internes (cinéma, concerts, ...)
- Equipement des foyers internat et externat
- Equipement de la salle de musique
- Journée du lycéen (location sono-technicien, récompenses, ...)
- Aide à la réalisation et subvention de voyages scolaires
- Soutien de toutes les actions et projets mis en place par le CVL
- Soutien du projet « Classe Montagne »
- Soutien du projet artistique « Les Planches Poncet »
- Achats de lots pour les divers projets du lycée (littéraire, numérique, ...)
- Bal de fin d'année (location sono, déco...).
- Fête de Noël des internes (patinoire, animation soirée)
- Soutien du projet Web radio

Aidez-nous à maintenir une vie lycéenne riche et conviviale en adhérant à la MDL et en rejoignant le bureau de l'association lors de son Assemblée Générale de début d'année !

✂-----

Adhésion MDL 2026-2027

Nom (de l'élève/étudiant): Prénom :

Niveau de classe :

Ci-joint un chèque de 7€ à l'ordre de la Maison des Lycéens – Lycée Charles Poncet

Signature de l'élève/étudiant :

Signature du responsable légal :